Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le chef du Service de neurologie du CHUV licencié avec effet immédiat

Le Conseil d'Etat a décidé de licencier avec effet immédiat Julien Bogousslavsky, chef du Service de neurologie du CHUV et de déposer plainte pénale contre lui. De son côté, le Rectorat de l'UNIL a mis fin au mandat de professeur ordinaire à la Faculté de biologie et de médecine de l'intéressé. Une enquête administrative confiée à l'ancien Juge cantonal François Jomini a fait apparaître les graves malversations financières dont il était soupçonné.

Selon une première appréciation fiduciaire, les irrégularités se situent aux environs de Fr. 1'151'000.- et pourraient atteindre Fr. 2'155'000.- en fonction de l'investigation pénale qui suivra son cours.

C'est un contrôle du Service de la comptabilité du CHUV qui a permis d'émettre les premiers soupçons le 28 novembre 2005. Le doute portait sur une facture transmise par le Professeur Bogousslavsky pour être payée à un fournisseur inconnu. Après un premier examen par la fiduciaire PriceWaterHouseCoopers, une enquête administrative a été ouverte à la demande de la direction du CHUV et du chef du Département de la santé et de l'action sociale. Les aveux faits devant l'ancien Juge cantonal François Jomini et réitérés devant la Délégation du Conseil d'Etat ont confirmé ces soupçons.

Les malversations ne concernent pas le budget d'exploitation du CHUV mais des fonds de service et de recherche dont le Professeur Bogousslavsky avait la responsabilité. Ce dernier a eu recours à des factures de fournisseurs fictifs ou réels et probablement à des notes de frais indues pour détourner des sommes importantes à des fins personnelles. Le Professeur Bogousslavsky a reconnu certains faits graves et s'est déclaré prêt à rembourser le montant du préjudice, dont l'enquête pénale déterminera l'ampleur exacte.

Le Conseil d'Etat entend bien tirer, avec la plus extrême rigueur, les enseignements de cette situation. Le chef du DSAS, sur proposition de la direction du CHUV, prend une série de mesures immédiates afin d'étendre et de renforcer la vérification de l'utilisation des fonds de service et de recherche. Il a notamment supprimé les cartes de crédit individuelles permettant d'y avoir accès et introduit la systématisation des

doubles signatures. Il a également donné mandat à PriceWaterHouseCoopers de procéder à des contrôles par sondage afin de faire des propositions sur les mesures complémentaires à prendre et d'examiner si d'autres irrégularités ont été commises au sein de l'établissement.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 26 avril 2006

Pierre-Yves Maillard, chef du Département de la santé et de l'action sociale, tél. 021/ 316 50 06